N: 40 Cejourd'him Doute Nout à buit heures du Matri devant nous l'étre Bean Mathier. Officier de l'Etat civil de la commune de Montagne Mar Interim sont comparus De chavanue frai Mabilage Dettentemany DÉCÈS. (the vanit balow hours age de vingt newfary Asopsutaise tous Dena limping Domicalles a Montagny qui pous ont dit que de charane leise Meriage de Sandante Puite Marie et quinte any ni à regreste Titorand Donitagia Montagny July De way Doch waring ian Marie it forgetton the Mari de Zabranche Time est décède la Matin dans fondomicile Après nous être assuré du décès ci-dessus déclaré, nous avons rédigé le présent acte dont nous avons donné lecture aux comparants, et que nous avons signé avectes Dicherant, la premiet Algandicidé Signatures des Déclarants. Signature de l'Officier de l'étal civil. Dechavana hetra